

APPENDICE

Modèle de certificat international d'aptitude au
transport de gaz liquéfiés en vrac

CERTIFICAT INTERNATIONAL D'APTITUDE AU TRANSPORT
DE GAZ LIQUEFIES EN VRAC

(cachet officiel)

délivré en vertu des dispositions du
RECUEIL INTERNATIONAL DE REGLES RELATIVES A LA
CONSTRUCTION ET A L'EQUIPEMENT DES NAVIRES
TRANSPORTANT DES GAZ LIQUEFIES EN VRAC
(résolution MSC.5(48))

au nom du Gouvernement

.....
(nom officiel complet du pays)

par
(titre officiel complet de la personne ou de l'organisation compétente
autorisée par l'Administration à délivrer le certificat)

Nom du navire	Numéro ou lettres distinctifs du navire	Port d'immatriculation	Capacité de chargement (m ³)	Type de navire (section 2.1 du Recueil) ^{1/}

Date de la pose de la quille ou date à laquelle la construction se trouvait à un stade équivalent ou (dans le cas d'un navire transformé) date à laquelle la transformation en un transporteur de gaz a été entreprise :

.....

Le navire satisfait en outre pleinement aux amendements suivants au Recueil :

.....
.....

Le navire est exempté de l'application des dispositions suivantes du Recueil :

.....
.....

Le certificat devrait être établi dans la langue officielle du pays qui le délivre. Si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français, le texte devrait comprendre une traduction dans l'une de ces langues.